

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1831>

I'UGTG : Rèspé é Dignité... Woumèt VARIEUX an pos'ay !

- La Centrale UGTG -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : lundi 2 juillet 2012

Mis à jour le : mercredi 29 août 2012

UGTG.org

Depuis plusieurs années, Elie VARIEUX, Délégué Syndical UGTG, Membre titulaire du Comité d'Entreprise, Représentant du comité au sein du Conseil d'Administration, Membre du CHSCT, ... est dans le collimateur de la Direction du Crédit Agricole. **Le 15 mai dernier, il a été licencié après 28 années de service.**

MAIS QUE LUI REPROCHE-T-ON ?

Un manque de professionnalisme ? **NON.**

Des absences injustifiées ? **NON PLUS.**

Volé lajan, magouyé ? NON

Rien de tout ça sinon :

[-] Son inébranlable engagement à défendre les droits et intérêts des larges masses ;

[-] Son combat **kont tout pwofitasyon** à militer pour une banque mutualiste réellement au service des Guadeloupéens ;

[-] Sa posture permanente à refuser la compromission et à dénoncer les conflits d'intérêts et autres irrégularités douteuses en cours au sein même du conseil d'administration ;

[-] Son attachement à l'honnêteté, à la dignité et son engagement militant à défendre les agents du Crédit Agricole de Guadeloupe.

CETTE CHASSE AUX SORCIÈRES A DÉBUTÉ IL Y A QUELQUES ANNÉES DÉJÀ.

Pour rappel :

[-] **Août 2007**, Elie VARIEUX est assigné devant le tribunal par le Crédit Agricole pour obtenir la révocation de son mandat de représentant des salariés au Conseil d'Administration. La demande du Crédit Agricole est rejetée par le Tribunal de Grande Instance.

[-] **Août 2007** : procédure de licenciement pour entrave au comité d'entreprise et refus d'exécution des tâches professionnelles. L'inspection du Travail refuse l'autorisation de licencier notre camarade.

[-] An **menm balan-la** : Nouvelle assignation pour manifestation illicite et entrave à la liberté du travail. Le Crédit Agricole est une nouvelle fois débouté de toutes ses demandes.

[_] **Octobre 2007** : Nouvelle assignation devant le TGI pour entrave au fonctionnement du CHSCT. Là encore, les demandes du Crédit Agricole sont rejetées.

La Direction du Crédit Agricole prendra même la décision de ne plus réunir le conseil d'administration en présence d'Elie VARIEUX.

UNE DECISION CRAPULEUSE.

Aujourd'hui, c'est sur la base d'une décision crapuleuse que notre camarade a été licencié. Jugez-en vous-mêmes :

Septembre 2011, l'Inspection du Travail rejette une nouvelle demande de licenciement d'Elie VARIEUX.

20 décembre 2011, le Crédit Agricole dépose un recours devant le Ministère du Travail. Ce dernier dispose de 4 mois pour prendre sa décision.

Le 11 Mai 2012, notre camarade reçoit un courrier du Ministère lui signifiant que l'autorisation de le licencier a été accordée au Crédit Agricole suite à une décision prise le 20 avril 2012.

Aussitôt, la Direction du Crédit Agricole s'empresse de procéder au licenciement immédiat d'Elie VARIEUX en date du 15 mai 2012.

Mais, le 16 mai 2012, notre camarade reçoit une seconde notification du Ministère toujours sur l'autorisation du licenciement. Curieusement, cette nouvelle notification est datée du même 20 avril (date limite de la prise de décision du ministère) et annule le précédent courrier.

UNE DECISION SCELERATE ET INJUSTE.

Dès lors, le licenciement de notre camarade a été mis en oeuvre sur la base d'un document annulé par le Ministère lui-même.

Mais surtout comment le Ministère peut-il élaborer une seconde notification portant la même date du 20 avril 2012 ? Cela est impossible. Aussi, sans se tromper, le licenciement de notre camarade relève donc d'une machination crapuleuse.

Nous avons interrogé le Ministère du Travail ainsi que la Direction du Crédit Agricole. A ce jour, aucune réponse.

PLI BEL LA KA VINI

Dans une décision datée du 27 juin dernier, le conseil des prud'hommes a ordonné la réintégration d'Elie VARIEUX tenant compte des irrégularités flagrantes tant au niveau de la décision du ministère que de celle Crédit Agricole lui-même.

Et bien, malgré cette décision de justice et sa notification par huissier, la direction demande aux agents de veiller à empêcher Elie VARIEUX à circuler même aux abords des locaux du Crédit Agricole. En fait, nous l'avons compris, il s'agit d'un véritable procès en sorcellerie destiné à éliminer Elie VARIEUX par tous moyens.

Il faut taire toutes velléités de contestation sociale au Crédit Agricole au moment même où les agences de notation et les analystes financiers annoncent des milliers de licenciement dans le secteur bancaire. La répression anti syndicale, le licenciement d'un délégué syndical n'est alors que l'anti-chambre d'une vague de licenciement prévu dans le secteur bancaire dans les mois qui viennent. Le Crédit Agricole vient d'ailleurs d'être déclassé par les agences de notation.

SENDIKALIS PA KRIMINÈL !

Camarades, Travailleurs, Peuple de Guadeloupe, le délégué syndical est souvent présenté comme un salarié protégé mais c'est avant tout un salarié exposé. Exposé à la discrimination syndicale, exposé au harcèlement et à l'injustice. C'est le cas d'Elie VARIEUX au Crédit agricole.

ANSANM ANSANM, NOU PEPA ASEPTE SA :

REFUSONS :

[-] le licenciement d'un représentant du personnel car c'est une remise en cause de la liberté de penser, une violation des libertés fondamentales ;

[-] la répression antisyndicale ;

EXIGEONS :

[-] la réintégration d'Elie VARIEUX ;

[-] le respect des libertés syndicales et l'arrêt des poursuites et intimidations à l'encontre des syndicalistes ;

[-] le maintien des emplois et des garanties sociales au Crédit Agricole de Guadeloupe.

NON AU LICENCIEMENT - NON AU MÉPRIS

ANSANM ANSANM ANNOU KONTINYE NOURI LALIT
!

UGTG Lapwent, 29 Jen 2012